

BOURSES NATIONALES DE LYCEE

Voulez-vous faire une demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2020-2021 ?

☐ Oui ☐ Non

A titre indicatif, vous trouverez ci-dessous le barème des bourses nationales de lycée 2019-2020, **merci de cocher la case des revenus et de compléter les coordonnées**. En cas de changement de situation familiale (décès, séparation, divorce), vous devez contacter le service Intendance.

Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser
Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019 ou de la situation déclarative 2020

Nombre d'enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	18606 ☐	14728 ☐	12508 ☐	10088 ☐	6270 ☐	2450 ☐
2	20036 ☐	16069 ☐	13645 ☐	11004 ☐	6967 ☐	2928 ☐
3	22897 ☐	18746 ☐	15920 ☐	12839 ☐	8360 ☐	3881 ☐
4	26476 ☐	21426 ☐	18194 ☐	14674 ☐	9752 ☐	4831 ☐
5	30054 ☐	25443 ☐	21606 ☐	17425 ☐	11842 ☐	6260 ☐
6	34349 ☐	29459 ☐	25018 ☐	20178 ☐	13934 ☐	7687 ☐
7	38642 ☐	33477 ☐	28430 ☐	22928 ☐	16023 ☐	9117 ☐
8 et plus	42935 ☐	37496 ☐	31842 ☐	25679 ☐	18113 ☐	10545 ☐
Montant/ annuel bourse	441 €	540 €	639 €	735 €	831 €	933 €
Montant annuel bourse	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1002 €

*attribuée aux boursiers de lycée entrant en classe de seconde avec une mention Bien ou Très bien au DNB

Montant annuel de la prime d'internat accordée aux élèves boursiers internes : 258 €

Nom/Prénom
Adresse

Mél

Nom/Prénom de l'élève

Classe

Le Service Intendance

LES TARIFS 2020 LYCEE ET COLLEGE :

	De janvier à mars	D'avril à juin	De Septembre à Décembre	Total
Interne 5	498.30	415.30	58140	1495.00
Interne 4	398.65	332.65	465.10	1196.00
DP 4	146.67	122.22	171.11	440.00
DP 5	183.33	152.78	213.89	550.00
Prix repas externe (1 à 2 fois par semaine)	3.90			3.90
Prix repas mercredi midi Interne 4 et DP 4	3.90			3.90
Remplacement	3.50			3.50
Remplacement carnet correspondance collégien	3.00			3.00

Le service Intendance est composé de :

Madame Barbara **DELPECH** : Gestionnaire-Agent-Comptable

Madame Colette **CASSAN** : Gestionnaire des bourses, des droits constatés, de Turbo-self, des fonds sociaux et paiement à la caisse

Monsieur Serge **POZZO di BORGIO** : Gestionnaire des commandes, mandatement des factures

Madame Véronique **CALMETTE** : Gestionnaire d'établissements rattachés (Collège François MITTERRAND, Collège Antonin PERBOSC, Lycée Jean BAYLET)

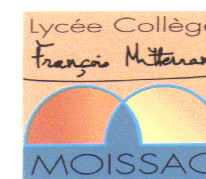
Madame Nathalie **DUPLAN** : Gestionnaire d'établissements rattachés (Lycée MITTERRAND, Collège Pays de Serres, Collège Jean ROSTAND)

LYCEE FRANCOIS MITTERRAND

Les Questions d'Intendance

Les moyens de règlement des frais scolaires (restauration scolaire et voyages facultatifs)

Les aides financières : les bourses nationales, le fonds social et la carte Jeune Région



Cité scolaire François MITTERRAND
Boulevard du Lycée
82200 Moissac

Téléphone : 05 63 04 05 83
Télécopie Intendance : 05 63 04 42 59
Messagerie :
0820016x-gest@ac-toulouse.fr

Le Service Intendance

La restauration scolaire accueille les élèves de la 6^{ème} au BTS du lundi au vendredi. Les familles peuvent opter pour un système au forfait demi-pensionnaire sur 4 ou 5 jours ou au ticket. Le choix du régime de l'élève peut être modifié dans les 15 premiers jours de la rentrée ou à chaque changement de trimestre sur demande écrite de la famille.

Si vous avez renseigné votre adresse mail à l'inscription, vous recevrez votre facture sur cette adresse mail. Sinon, la facture sera remise à votre enfant.

Concernant **les moyens de règlement** mis à votre disposition, il en existe plusieurs mais les 2 premiers sont à privilégier :

Prélèvements automatiques

- Prélèvement mensuel (libellé « DRFIP... » autour du 6 ou 7 de chaque mois (date fixe et non modifiable) de novembre à juillet conditionné par le régime et le niveau de bourse
- Signature du mandat de prélèvement avec RIB, valable pour l'ensemble de la scolarité de votre enfant au collège
- Envoi d'un échéancier définitif début octobre
- En cas de rejet, le prélèvement suivant sera automatiquement augmenté de la somme rejetée
- 2 rejets consécutifs non régularisés entraînent l'arrêt du prélèvement automatique
- Les modifications de coordonnées bancaires ou de régime sont à notifier rapidement à l'établissement
- Annulation du prélèvement sur demande écrite

Carte bancaire : télépaiements

- Accessible depuis le portail téléservices de l'établissement : site www.ac-toulouse.fr/teleservices
- Adresse mail nécessaire pour la création et l'activation de votre compte Téléservices
- Créances payables par carte bancaire sur internet (restauration et voyages scolaires)
- Minimum de paiement fixé à 1 €
- Visibilité de l'ensemble des créances
- Pas de frais bancaires

Virements

- Possible sur le compte bancaire de l'établissement dont les coordonnées bancaires sont les suivantes : IBAN
FR 76 1007 1820 0000 0010 0017 494
BIC : TRPUFRP1

Chèques

- A l'ordre du lycée F. Mitterrand
- Délai d'encaissement : de 10 jours à 3 semaines

Espèces

- Encaissement limité à 300 €
- Un reçu vous sera délivré



Le Service Intendance

Les aides financières au lycée :

Les bourses nationales : une demande de bourse est à effectuer sous format papier ou de manière dématérialisée en début de scolarité (date limite jusqu'à la mi-octobre). La bourse est versée chaque fin de trimestre. Elle est déductible des frais de demi-pension ou pension. Il existe 6 échelons qui varient en fonction de votre revenu fiscal de référence et du nombre d'enfants. L'ensemble des élèves quel que soit leur régime peut y prétendre.

Le fonds social : il vise à attribuer des aides ponctuelles aux familles rencontrant des difficultés financières. Il peut intervenir en participation à tous les frais en lien avec la scolarité de l'élève (demi-pension, pension, voyages scolaires, fournitures...). Cette aide est totalement indépendante des bourses et peut s'y ajouter. A la différence des bourses, les fonds sociaux permettent de prendre en compte des situations particulières et temporaires et ce, même si les revenus de la famille dépassent les plafonds fixés par d'autres administrations. Pour solliciter une aide, il faut remplir un dossier (disponible sur l'ENT ou à demander au service intendance).

La carte Jeune Région : La Région Occitanie accompagne les jeunes sur l'ensemble des sujets qui les concernent, l'orientation et la formation, le transport, le logement, la culture, le sport ou la santé.

Certaines aides sont modulées en fonction des ressources des familles et de la formation. Cette carte peut ainsi servir à l'accès à la restauration scolaire et aux établissements. La carte Jeune Région est nominative, avec photo, et elle accompagne chaque jeune tout au long de sa scolarité ou de sa formation.

Vous pouvez effectuer votre demande sur le site : www.cartejeune.laregion.fr rubrique "demander sa Carte Jeune Région"